

soit soignée pendant sa maladie. En cas de besoin, elles pourvoiront à ce qu'elle soit exactement veillée. Elles choisiront à cet effet les congréganistes du quartier où réside la malade qui en seront le plus capables par leur âge et leur adresse.

Si la maladie est grave, elle est tenue de se confesser le plus tôt qu'elle le pourra, afin de se disposer à recevoir avec plus de fruit les derniers sacrements; supposé que la malade se fit illusion sur son état, et ne pensât point à satisfaire à son devoir, la Supérieure et l'Infirmière devront le lui rappeler. Pendant tout le temps que durera la maladie, les congréganistes diront pour leur compagne malade une fois *Notre Père* et *Je vous salue Marie*.

Article IV.—Les congréganistes qui se trouveront auprès de leur compagne agonisante, et qui l'auront aidée par leurs prières à ce terrible passage, dès qu'elles s'apercevront qu'elle a rendu le dernier soupir, diront le psaume *De profundis*. Après qu'elles auront satis-